

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.36

Objet : Jachères Fleuries

L'an deux mille neuf et le dix-neuf mai,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Eric CLO

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Pierre GUILLET, Pierre VALVERDE, Sylviane MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la plaquette du Conseil Général relative aux jachères fleuries. Il propose de fleurir les bords de route qui sont laissés en jachères par les agriculteurs ; il précise qu'il a rencontré Mr Michel CELARD, propriétaire d'un terrain laissé depuis plusieurs années en jachère et qui a donné son accord sur le principe de semer une bande d'une largeur de trois mètres (côté route).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ♦ **Approuve le projet de fleurir les jachères en bord de route avec l'accord des agriculteurs.**
- ♦ **Charge Monsieur le Maire de signer les conventions d'occupation des sols correspondantes avec les agriculteurs concernés dont le premier est Monsieur Michel CELARD.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD